

Appel à candidatures pour la direction scientifique de la Revue juridique de l'environnement (RJE)

La Société française pour le droit de l'environnement (SFDE), qui édite la RJE depuis 1976, est à la recherche d'une nouvelle direction scientifique pour sa revue. Le conseil d'administration de la SFDE a le plaisir de diffuser un appel à candidatures, et d'y joindre une fiche de poste.

1) Comment candidater à la direction scientifique de la RJE ?

La candidature doit être constituée en binôme pour une co-direction scientifique ; les candidatures individuelles seront jugées irrecevables.

- Chaque binôme doit être composé d'adhérent.e.s à la SFDE, à jour de cotisation
- Chaque binôme devrait répondre à une certaine diversité géographique
- Chaque membre du binôme doit avoir le titre de docteur.e en droit et avoir une expérience scientifique et/ou académique avérée (par exemple direction de thèses, évaluation de projets scientifiques, évaluation d'articles, évaluation de candidatures pour des prix de thèses et mémoires de la SFDE, *etc.*)
- L'un.e des membres du binôme au moins doit être titulaire d'une HDR
- Chaque membre du binôme doit avoir déjà publié les résultats de ses recherches dans la RJE
- Le CV détaillé des deux candidat.e.s constituant le binôme doit être joint à la candidature lors de son dépôt
- Une profession de foi du binôme de candidat.e.s (une page recto-verso maximum) doit également être jointe
- La candidature doit être adressée par courriel au secrétariat de la RJE (laurence.renard@unistra.fr) **pour le 18 octobre au plus tard¹.**

2) Comment s'effectue la désignation de la direction scientifique de la RJE ?

- La décision est prise à la suite d'un vote du conseil d'administration de la SFDE
- Un scrutin majoritaire binominal à deux tours est organisé, avec une semaine (7 jours) entre les deux tours
- Seuls les deux binômes de candidat.e.s arrivés en tête des votes se qualifient pour le deuxième tour. Au cas où deux candidatures arriveraient *ex aequo* en deuxième position après le premier tour, toutes les deux se qualifient pour le deuxième tour.

¹ Si moins de deux candidatures ont été reçues à cette date, le bureau de la SFDE prolongera le délai de dépôt pour un mois supplémentaire.

- Dans l'hypothèse où il y a au moins trois binômes de candidat.e.s, deux tours sont nécessairement organisés.
- En cas d'égalité à l'issue du deuxième tour entre les différents binômes, un troisième tour est organisé dans les mêmes conditions
- En cas de nouvelle égalité à l'issue du troisième tour, il est procédé à un tirage au sort entre les deux binômes arrivés en tête

3) Quelle est la durée du mandat des co-directeurs.trices scientifiques de la RJE ?

Le mandat du binôme élu à la direction scientifique de la RJE est de **quatre ans**. Au cours de ce mandat, de nouvelles modalités de désignation de la direction scientifique de la RJE pourront être définies à l'issue des réflexions d'un groupe de travail qui réunira le président de la SFDE, les deux directeurs.trices scientifiques de la RJE, un.e membre du conseil d'administration de la SFDE, un.e membre du comité de rédaction de la RJE, et un.e membre du comité scientifique de la RJE².

² Délibération du Conseil d'administration de la SFDE du 5 mai 2026.